

LEGISLATION DE LA FORMATION : TESTEZ VOS CONNAISSANCES

Comment communiquer sur le DIF auprès des salariés ? À quelles obligations mon entreprise est-elle tenue ? Puis-je refuser un DIF ? Selon quels critères ? Etes-vous sûr de savoir répondre à ces questions ? Si ce n'est pas le cas, vérifiez vos connaissances en répondant en quelques minutes à notre quizz sur le DIF. Ce quizz et ses réponses ont été élaborés par Jean-Pierre Willems, consultant Demos et expert en droit de la formation.

- 1) La mise à disposition d'un accès à des cours en ligne que les salariés suivent pendant leur temps de travail au moment où ils le désirent constitue-t-elle une action de formation ?
- 2) Pour être reconnue au titre de la formation professionnelle, une action de formation doit avoir une durée minimale de 7 heures ?
- 3) Un salarié qui n'a aucun diplôme peut-il réaliser une VAE pour obtenir intégralement un diplôme de niveau I, c'est-à-dire un Master 2 ?
- 4) Peut-on faire une évaluation de compétences liées à l'emploi occupé dans le cadre d'un bilan de compétences ?
- 5) Une entreprise peut-elle licencier pour incompétence un salarié qu'elle n'a jamais formé ?
- 6) Le comité d'entreprise peut-il financer des formations au profit des salariés ?
- 7) Une entreprise envoie un salarié en formation dans une ville distante de 600 kilomètres. Le salarié part la veille au soir après le travail et rentre chez lui tard le soir après la formation. L'entreprise lui doit-elle des heures supplémentaires ?
- 8) Un salarié travaille 25 heures par semaine dans l'entreprise. L'entreprise souhaite lui faire suivre un stage d'une semaine à temps complet. Peut-elle imposer au salarié une telle formation ?
- 9) Peut-on répartir les coûts de la formation suivie en DIF entre l'entreprise et le salarié ?
- 10) Peut-on prendre le DIF pendant ses congés payés ?
- 11) Peut-on suivre des cours de Yoga en DIF ?
- 12) Peut-on faire une clause de dédit-formation pour un DIF ?
- 13) Le refus de financement par le FONGECIF interdit-il le départ en CIF ?
- 14) L'entreprise doit-elle prendre en charge les frais de déplacement d'un jeune en contrat de professionnalisation pour se rendre dans le centre de formation ?
- 15) Un organisme de formation peut-il facturer en tant que telle(s) la ou les journées d'intervention préalables à la formation pour mettre au point le programme et les modalités, ou doit-il inclure ce coût dans celui de formation ?

Retrouvez toutes les réponses à ce questionnaire dans la ressource documentaire correspondante.